DIPIMP 12-5-81079378
MARSEILLE 1980 22757

# AVERTISSEMENTS AGRICOLES

Bulletin N°20

21 Août 1980

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PERIODIQUE

EDITION DE LA STATION PROVENCE - ALPES - COTE D'AZUR et CORSE
(ALPES de HAUTE PROVENCE, HAUTES-ALPES, ALPES MARITIMES, BOUCHES-DU-RHONE, HAUTE-CORSE, CORSE SUD, VAR, VAUCLUSE, SUD de l'ARDECHE et de la DROME)

SERVICE DE LA PROTECTION DES VEGETAUX

Siège de la Circonscription : 24, Rue Edouard Delanglade – 13006 MARSEILLE

Station d'Avertissements : Quartier Cantarel - MONTFAVET Adresse Postale : B.P. 159 - 84008 AVIGNON CEDEX - TELEPHONE : (90) 88.21.83
ABONNEMENT ANNUEL : 60 F REGISSEUR DE RECETTES DE LA DIRECTION DEPARTEMENTALE DE L'AGRICULTURE AVIGNON CCP MARSEILLE 988074 V

## VIGNE

TORDEUSES DE LA GRAPPE - Les captures se sont étendues aux secteurs moins précoces mais sont le plus souvent irrégulières et peu importantes .C'est pourquoi nous recommandons une intervention seulement dans les parcelles habituellement attaquées ou dans celles ayant subi les dégâts de la génération précédente .

Ce traitement préventif s'effectuera :

dès réception du Bulletin : Corse : dans les régions plus tardives, Vaucluse : bordure Nord et Est de la plaine du Comtat, Bouches-du-Rhône : tour de l'étang de Berre .

à partir du 25 Août : Ardèche (St-Just, St-Montan), Drôme (Côte du Rhône) et l'enclave.

à partir du 28 Août : toutes les autres zones les plus tardives du Sud Drôme et Sud Ardèche, Vaucluse (côteaux), Bouches-du-Rhône (Nord-Est) et Var (haut) .

Le traitement curatif peut être effectué, si nécessaire, une dizaine de jours après les dates indiquées ci-dessus .

BOTRYTIS - Rappel du traitement systématique à effectuer à la véraison .

## ARBRES FRUITIERS

RESPECTER LES DOSES ET LES DELAIS D'EMPLOI DES PESTICIDES AVANT RECOLTE .

PHYLLOXERA DU POIRIER - La migration des larves se poursuivant vers les fruits, on renouvellera le traitement au diazinon (Basudine) dans les vergers infestés .

TORDEUSE DE LA PELURE - Dans les vergers, plus particulièrement de la basse vallée de la Durance, où des dégâts ont été observés sur pommes ou sur poires,une intervention sera nécessaire à partir du 28 Août dans les situations les plus précoces .On utilisera une pyréthrine de synthèse (en fonction de la date de cueillette), en surveillant le développement éventuel des acariens si aucun traitement récent n'a été réalisé contre eux.

MOUCHE DES FRUITS - Maintenir la protection dans les vergers ayant eu des dégâts les années précédentes .Une attaque très importante vient de nous être signalée près d'Arles (Bouches-du-Rhône) sur pêches de variété Merril Early O'Henry .

MOUCHE DE L'OLIVE - Aucune nouvelle intervention n'est encore nécessaire .

TORDEUSE ORIENTALE DU PECHER - Vol soutenu en toutes régions .Etendre la protection aux cognassiers en production .

CARPOCAPSE DES POMMES et DES POIRES - CARPOCAPSE DES PRUNES - Les captures se poursuivent . Intervenir en fonction des dates de récolte .

ZEUZERE - Maintenir la protection jusqu'au 15 Septembre (notre Bulletin du 2 Juillet 1980) .

COSSUS GATE-BOIS - Dernière application le 25 Août (notre Bulletin du 2 Juillet 1980) .

GRANDE SAPERDE DU PEUPLIER - Etendre la protection aux régions plus tardives (notre Bulletin du 12 Août 1980) .



Imprimerie de la Station "Provence-Côte d'Azur Corse" - Directeur-Gérant J. Thiault - CPPAP N° 478 AD

CULTURES LEGUMIERES DE PLEIN CHAMP

TOMATE -

MILDIOU, ALTERNARIA : Effectuer un traitement en toutes régions.

ACARIOSE BRONZEE : Maintenir la protection .

ALEURODES : Surveiller les pullulations .

CHOU et CHOU FLEUR -

ALEURODES : Intervenir rapidement dès leur apparition de manière à maintenir les populations à un niveau très faible .

NOCTUELLE (Mamestra brassicae) : Il est encore trop tôt pour intervenir .

PUCERONS CENDRES : Importante attaque, utiliser de préférence :

Pyrimicarbe 37,5 g de M.A./hl + mouillant .
Phosalone 60 g de M.A./hl + mouillant

MOUCHE - CHARANCON : En cas d'attaque en pépinière effectuer un traitement des plants par trempage dans une solution insecticide avant repiquage .

POIREAU -

Risque très faible .Ne renouveler la protection que dans les parcelles où des dégâts importants ont été observés .

LE CHEF DE LA CIRCONSCRIPTION PHYTOSANITAIRE
PROVENCE-ALPES-COTE d'AZUR & CORSE

G. TOUZAA